

DECIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2010 ainsi qu'il suit :

Excédent de fonctionnement reporté (R 002) :	11 403 943,41 €
Excédent d'investissement reporté (R 001) :	9 337 379,00 € dont 2 972 344,59 €

pour combler le déficit d'investissement.

Fait et délibéré à Cayenne en séance publique du 22 juillet 2011.

LE PRÉSIDENT,



Alain TIEN-LIONG

Accusé de réception en préfecture
973-229730015-20110722-AP-11-104-DE
Date de signature : -
Date de réception : 29/07/2011



DÉLIBÉRATION N°AP-11/DAF – 104 : PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

+==++==+

Vu la loi du 10 août 1871 en ses articles non abrogés ;
Vu la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu la loi n°83-3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;
Vu le décret n° 47-2.252 du 1^{er} novembre 1947 relatif aux Conseils Généraux des nouveaux départements d'Outre-mer et aux pouvoirs des Préfets de ces Départements ;

Vu la délibération n° AP/11/DAF-81 du 24 juin 2011 portant approbation du compte de gestion 2010 ;
Vu la délibération n° AP/11/DAF-71 du 24 juin 2011 portant approbation du compte administratif 2010 ;
Vu le rapport n° 104 -11/DAF du 12 juillet 2011 présenté par le président du Conseil Général ;
Vu la note jointe et les correspondances de la paierie départementale ;
Vu l'avis de la commission mixte des thématiques n°1, 2, 3 et 4 en date du 20 juillet 2011 ;
Après en avoir délibéré,

	Pour	Contre	Abstention	Absents
VOTE	14	0		5

LE CONSEIL GENERAL DE LA GUYANE

En sa 2^{ème} séance du 3^{ème} trimestre 2011

Etaient présents Messieurs : Alex ALEXANDRE – Albéric BENTH – Louis BIERGE
Patrice CLET - Hubert CONTOUT - Pierre DESERT
Claude DJANI – Athys JAÏR – Claude PLENE T – David RICHE
François RINGUET – Alain TIEN-LIONG

Madame : Marie-Thérèse MOREL

Absents représentés : Messieurs : Fabien CANAVY (donne procuration à M. Hubert CONTOUT)

Etaient absents : Messieurs : Serge ADELSON – Antoine KARAM – Daniel MANGAL
Christian PORTHOS – Jean-Pierre ROUMILLAC

CONSIDERANT que le compte administratif 2010 fait ressortir les chiffres suivants :

Excédent de la section de fonctionnement :	20 728 582,00 €
Déficit de la section d'investissement :	2 985 085,00 €

CONSIDERANT qu'il convient d'augmenter le solde d'exécution de la section d'investissement de 12 740,41 € et de limiter le déficit de la section d'investissement à 2 972 344,59 €.